Image not found or type unknown

CDD, Salaire impayé et dépôt de bilan : que faire ?

Par **mariesteff**, le **24/07/2012** à **15:08**

Bonjour,

Je m'adresse à vous car je n'arrive pas à m'y retrouver dans toutes les informations que je trouve sur le net, peut-être pourriez-vous m'éclairer ??

Je suis étudiante, et, à côté de mes études, je travaille comme hôtesse d'accueil. J'ai été appelée pour une mission d'un jour en Novembre 2011. Comme à chaque fois, j'ai signé un CDD d'un jour. En décembre, j'ai reçu un chèque, mais on m'a volé mon sac avec le chèque dedans. Du coup, j'ai desuite prévenu mes employeurs pour qu'ils fassent opposition au chèque et pour savoir s'il existait un moyen pour malgré tout toucher ma paie. Mes employeurs ont mis des lustres à me répondre, je leur ai envoyé une déclaration sur l'honneur comme quoi si je retrouvais le chèque je ne l'encaisserais pas, avec tout ce qu'il fallait pour recevoir ma paie. Après plusieurs rebondissements (" on préfère vous faire un virement", " le virement a été fait", " le virement n'a pas marché on vous envoie un chèque ") je reçois ENFIN mon chèque fin mai 2012 (soit 5 mois après le vol de mon sac ...).

Je dépose donc le chèque, qui m'est retourné deux semaines après, car sans provision. Je contacte alors mes employeurs qui m'affirment que ce problème est dû à un changement de compte bancaire, et que je n'avais qu'à le représenter et " qu'il n'y aurait aucun problème". Or .... Je vois que le chèque est de nouveau impayé car sans provision. Et je reçois le même jour un mail affirmant que l'entreprise a déposé le bilan, qu'un organisme va nous payer d'ici 1 à 2 mois. Je demande quel organisme, qui va rembourser les frais dus aux rejets de ma banque de leur chèque, et bien sûr, mes employeurs sont incapables de me répondre.

Entre temps, une autre employée a pris contact avec moi, n'a pas été payée (elle attend depuis 4 mois) et les employeurs ne leur répondent pas. Une autre employée a elle aussi reçu un chèque en bois et la même explication "d'un changement de banque"...

J'ai bien peur que nous soyons jamais payées... Si une entreprise dépose le bilan c'est qu'elle est depuis un bon moment dans le rouge, j'ai l'impression qu'on m'a menti du début jusqu'à la fin, et je trouve ça très étrange qu'ils ne connaissent même pas le nom de l'organisme qui prend en charge les salaires impayés.

A quels recours ai-je droit sachant que j'ai été en CDD, qu'on m'a payé avec des chèques en bois, et que l'entreprise a déposé le bilan ?

Merci de vos réponses,

Marie.

Par **P.M.**, le **24/07/2012** à **19:06**

Bonjour,
Il est évident que s'il y a eu un changement de compte, la représentation du même chèque tiré sur l'ancien compte ne pouvait que revenir impayé...
Il faudrait que vous contactiez le Greffe du tribunal de Commerce pour savoir si l'entreprise est bien en liquidation judiciaire ou au moins en redressement judiciaire et si un administrateur judiciaire a été désigné afin de le contacter...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés